
Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-05

Séance du 17 FÉVRIER 2017

Objet : **RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	45
	de pouvoir(s) :	4
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 17 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 4 janvier 2017, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Conseil Départemental de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Benoît DESCHAMPS, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Gérard GROMARD, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Mme Carmen BLEAUDY, Mme Isabelle RENOUF, Gilles AMAT, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEBVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Roger LEGER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Xavier VANDENBULCKE,
M. Lionel DEHON a donné pouvoir à M. Hervé LEPILÉUR,
M. Guy FONTANIÉ a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :

- M. Bruno NADJAR, ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. Eric DESPREUX, Orange,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/02/17-05 :

OBJET : RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

VU :

- l'article L2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ou dans un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales,
- vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT :

- que dans un EPCI d'au moins 10 000 habitants, le président présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel,
- que ce rapport donne lieu à un débat,
- que ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département,
- que ce rapport fait l'objet d'une publication,
- que le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- PREND ACTE de l'existence du Rapport sur l'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017,

- AUTORISE le président à délivrer les arrêtés de subvention nécessaires dès à présent pour le programme 2017, sans attendre le vote du budget, lorsque les opérations sont coordonnées à des travaux de voirie réalisés au 1^{er} trimestre 2017.
- PORTE le taux de subvention en éclairage public, pour les dossiers éligibles à la MDE, Maîtrise de la Demande en Energie, de 75% à 80% à compter du programme de travaux 2017,
- INDIQUE que les autres termes de la délibération n° 2016 - 55 qui a fixé les contributions, aides financières 2017, et le barème de raccordement au réseau électrique et des études en gaz restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,


Patrick CHAUVET.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017



DOSSIER DE PRÉSENTATION

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite "Loi NOTRE" a créé le "Rapport d'Orientations Budgétaires" (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Selon ce texte, inséré à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'article D2312-3 du CGCT vient préciser pour la présentation de la structure qu'elle doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de ses débats d'orientations budgétaires passés, le SDE76 s'est toujours attaché à une présentation exhaustive de ses dépenses et recettes par compétences tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Aussi, c'est avec plaisir que le bureau vous propose les éléments du débat 2017 dans le présent document, résultat de son travail de préparation de notre Assemblée Générale.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

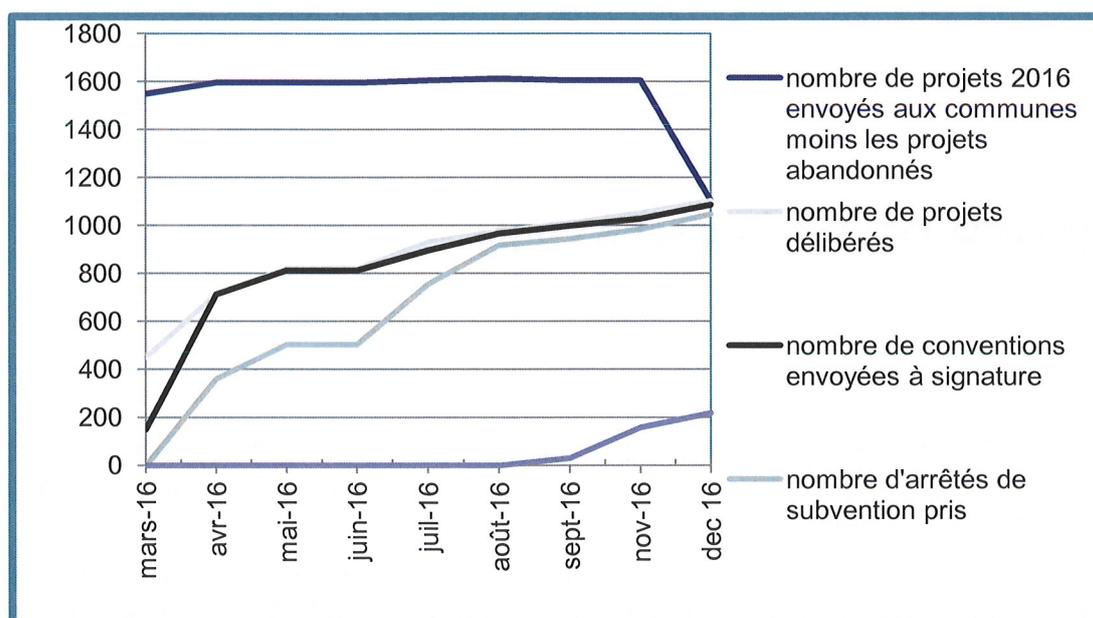
Le Président du SDE76, Patrick CHAUVET.

ETUDE FINANCIERE

Les indicateurs présentés ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du SDE76.

Pour ce qui est de l'investissement, le niveau de dépenses d'équipement réalisé en 2016 est de 48 829 725 €, en baisse de 7% par rapport à 2015. En effet, en 2015, les collectivités adhérentes ont demandé peu de travaux au SDE76. En 2017, le besoin de financement est à nouveau en hausse avec les engagements du programme 2016 et la mise en place de taux de subvention bonifiés en 2016.

Année	Dépenses d'investissement liquidées	Travaux programmés engagés sur 3 ans en € TTC
2016	48 829 725	50 220 000
2015	52 342 934	36 951 000
2014		40 176 000



TAUX DE RÉALISATION 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES DEUX BUDGETS ANNEXES

Le budget du SDE76 comprend le budget principal et deux budgets annexes dédiés le premier à l'entretien des infrastructures d'éclairage public et le second au règlement des travaux de génie civil de télécommunications électroniques sous convention Orange A.

La particularité du budget de fonctionnement du budget principal du SDE76 est de comprendre les travaux de génie civil de télécommunications sous convention Orange B qui sont assimilés par l'administration fiscale à des dépenses de fonctionnement.

> Fonctionnement

- Taux de réalisation moyen des recettes = 44 %
- Taux de réalisation moyen des dépenses = 26 %

A noter que le taux d'exécution des recettes de fonctionnement Rgaz, R1, R2, PCT, TCCFE, TD, atteint 97% en 2015 et 99% en 2016.

> Investissement

- Taux de réalisation moyen des recettes = 32 %
- Taux de réalisation moyen des dépenses = 29 %

Le montant des réalisations des dépenses d'investissement est de 48 829 725 € en baisse de 7% par rapport à 2015.

Le taux de réalisation des travaux programmés est le suivant :

Année	Nombre de dossiers soldés
2016	20%
2015	84%
2014	99%

RÉSULTATS ET FONDS DE ROULEMENT

Le résultat de l'exercice peut être assimilé à la variation du fonds de roulement au 31 décembre.

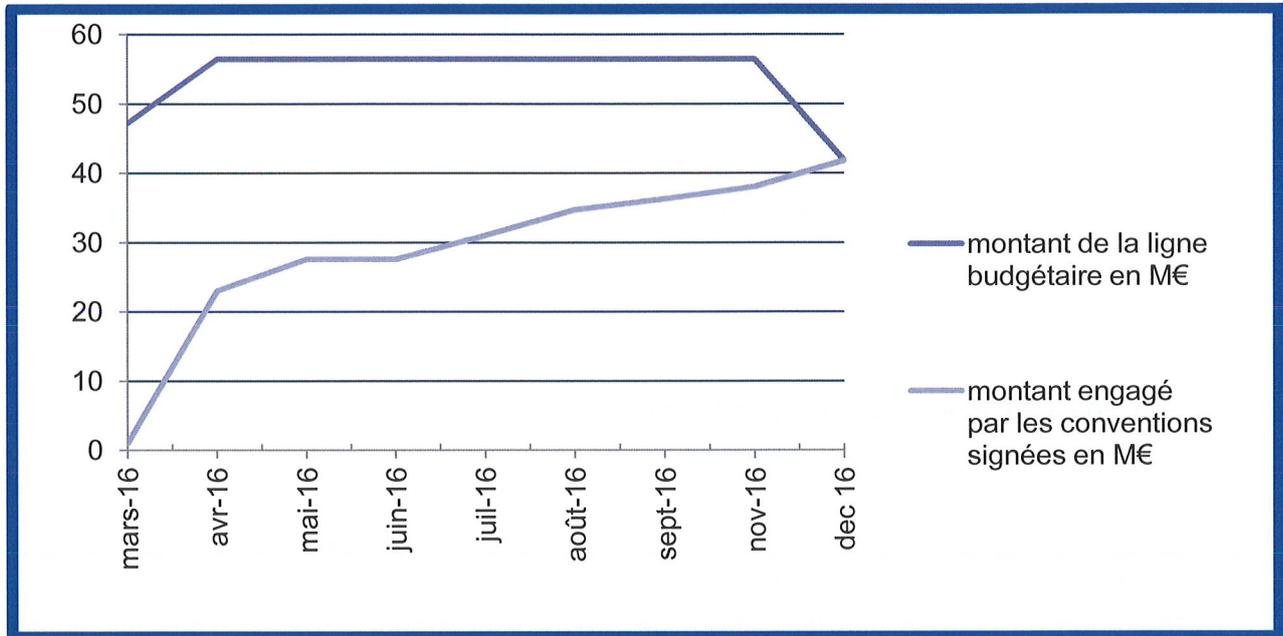
Le fonds de roulement (FDR) de la collectivité correspond à la somme des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement.

L'affectation du résultat permet d'abord de couvrir exactement le déficit d'investissement (restes à réaliser compris) de l'année antérieure, puis le solde est reporté en recettes de fonctionnement de l'exercice suivant.

Budget F+I	Gestion 2016 En K€	Reprise résultat en K€	RAR en K€	Total en K€
Principal	+ 17 625	F : + 32 315 I : - 8 199	+ 192	+ 41 933
Entretien éclairage public	- 187	0		- 187
Génie civil télécom	+ 193	- 499		- 306
Total	+ 17 631	+ 23 617	+ 192	+ 41 440
Déduire les recettes rattachées par OOB				- 2 528
				+ 38 912

Le SDE76 fonctionnant en AP/CP (autorisation de programme, crédit de paiement), il n'y a pas de reste à réaliser (RAR) sur les programmes d'investissements programmés demandés par les adhérents. Seuls les travaux inopinés font l'objet de RAR.

Aussi, avant de connaître le résultat réel de l'année 2016, différent du résultat comptable au 31/12/2016, il convient d'abord de réduire l'AP2016 aux seuls besoins exprimés pendant l'année 2016 par les adhérents : 15 M€ travaux n'ont pas été demandés, soit 10 M€ de CP supplémentaires disponibles au SDE76 pour de nouveaux programmes en 2017. Puis il convient de reporter les besoins de l'AP 2016 restant à réaliser sur 2017.



L'excédent doit ainsi en priorité servir à financer les programmes en cours en 2017 :

Année	Travaux engagés sur 3 ans en € HTVA	Crédits paiements nécessaires SDE76	Apports des tiers et adhérents	Nombre de dossiers soldés	Crédits paiements à reporter en 2017
2016	41 850 000	30 785 000	11 065 000	20%	27 600 000
2015	30 793 000	20 010 000	10 783 000	84%	5 300 000
2014	33 480 000	22 051 000	11 439 000	99%	100 000
				total	33 000 000

Soit un premier besoin de financements de 33 M€.

Le résultat réel 2017 du SDE76 est donc de 39 – 33 = 6 M€ pour de nouveaux programmes.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT

> Produit de fonctionnement hors dette

Les produits de fonctionnement du SDE76 sont composés à 81 % de la taxe sur le consommateur final d'électricité (TCFE) et du reversement par le Département d'une partie du produit de la Taxe départementale sur l'électricité. Ces taxes permettent de dégager une épargne nette et de financer une grande partie des travaux comptabilisés en investissement.

Il n'y a pas de participation des adhérents aux dépenses de fonctionnement du SDE76 et les études restent gratuites pour les adhérents.

Les recettes sont à la baisse en 2017, de près de 2Md€ avec le départ de la Métropole Rouen Normandie du SDE76. Mais les investissements sur cet EPCI ne seront plus à envisager, ce qui permet de maintenir un nouvel équilibre dépenses-recettes.

Recettes	Prévisions 2017
Taxe syndicale TCFE	9 400 000
Taxe départementale	7 900 000
R1	370 000
R2 + protocole lissage	2 900 000
PCT	300 000
RGAZ	100 000
RODP	80 000
Sous-total Fonct.	21 350 000

> Charges de fonctionnement et de personnel

Le poids des charges de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement augmente de 80 000€/an, avec les décisions de l'Etat en 2016 : revalorisation de salaires , impact de la RIFSEP et des reclassements indiciaires des différentes filières.

Réalisé : 1 455 000€

Estimé : 1 535 000 €
Soit + 80 000€/an

Egalement le SDE76 a été autorisé à recruter :

- d'une part un nouveau directeur adjoint pour développer une nouvelle direction afin de mettre en place les services attendus par nos adhérents avec l'impact de la loi TECV,
- d'autre part, un responsable de la communication,

ce qui va augmenter la masse salariale en 2017 :

1 directeur adjoint 1 responsable communication	+ 100 000 €
--	-------------

>La dette

Le SDE76 n'est pas endetté pour ses propres besoins. Sa capacité d'épargne est suffisante depuis 2014 pour permettre d'engager tous les nouveaux programmes de travaux demandés par les adhérents sans avoir à recourir à l'emprunt.

Cependant, la particularité du SDE76 est de détenir une partie de l'endettement des communes et des anciens syndicats primaires, dettes reprises en 2014 lors de la fusion de ces derniers et du SDE76. Ainsi, la partie de l'endettement demandée initialement par les communes est remboursée par ces dernières :

Les dépenses de fonctionnement contraintes : DETTE 2017

■ emprunts pour le compte des communes et des anciens SIER

Nombre d'emprunts repris en 2014	Dette à l'origine	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017	Remboursement intérêts 2017	Remboursement en capital 2017	Total 2017 (intérêts et capital)
69	25 467 242 €	7 718 219 €	206 235 €	1 542 935 €	1 749 171 €

356 325 € de diminution de dépense

■ recettes du SDE avec le remboursement de la dette des communes

Nombre de conventions	Dette à l'origine	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2017	Remboursement intérêts 2017	Remboursement en capital 2017	Total 2017 (intérêts et capital)
134	6 538 866 €	3 325 209 €	281 876 €	780 866 €	1 062 743 €

220 019 € de diminution pour les communes

Remboursement exceptionnel de 95 000 € par la Métropole en 2017

■ 591 000 € de dépenses net du SDE au motif des emprunts contre 823 000€ en 2016 soit un gain de 231 000€ en 2017

12

SDE76

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTES

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des subventions versées par le CAS FACÉ et par ENEDIS (pour les travaux de dissimulation). Par ailleurs, la récupération de TVA opérée via un reversement par ENEDIS sur la base des travaux réalisés représente près de 30 % des recettes réelles d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont majoritairement composées de travaux réalisés par le SDE76, autorité concédante

et maître d'ouvrage délégué en éclairage public et pour les travaux de génie civil de télécommunication.

Recettes	Prévisions 2017
Article 8 du contrat de concession	305 000
FACE	3 700 000
Sous-total Inv.	4 005 000

> Les charges à caractère général qui augmentent en 2017

Avec la prise de compétence Infrastructures de recharges de bornes électriques, le SDE76 voit aussi ses dépenses de fonctionnement augmenter pour l'entretien de parc de bornes.

Chaque borne va engendrer une dépense de 120-150€/mois suivant les consommations d'énergie et l'usage de celles-ci et au démarrage du service une recette qui n'est que de 20-30€/mois. En effet l'usage de véhicules électriques est encore faible et marginal. Ce service ne pourra pas s'équilibrer immédiatement.

2016	2017
Réalisé : 550 000€	Estimé : 610 000 € Impact : électricité bornes = + 60 000 € entretien bornes + 70 000 €

> Les dépenses exceptionnelles en 2017

Le SDE76 va déménager en 2017 ses services techniques, ce qui est l'occasion de dépenses exceptionnelles :

- 350 000 € pour le cloisonnement, le déménagement et les honoraires d'architecte,
- Un supplément de 40 000€/an de charges de location,
- L'augmentation des charges de fonctionnement de notre siège pourra être couverte ultérieurement par la recette de la location de l'ancien siège (= 40 000 €).

CONCLUSIONS :

Les dépenses augmentent de 180 000€ pour les salaires, de 40 000€ pour les locations de nouveaux bureaux, de 130 000€ pour l'entretien des bornes, soit 350 000€.

Les recettes augmentent de 40 000€ pour la location de nos propres bureaux et le poids de la dette diminue de 231000€.

Les perspectives de l'exercice 2017
les dépenses de fonctionnement contraintes

- globalement, avec la compétence IRVE, les recrutements et le déménagement, les charges de fonctionnement augmentent de 350 000 €.
- mais grâce à la diminution de la dette (230 000 €), aux recettes de location du 5bd de la Marne (+ 40 000 €), **le besoin net recettes-dépenses nouvelles est de 70 000€** en 2017 et au-delà avec une dépense exceptionnelle de 350 000€ en 2017 et une recette exceptionnelle de 90 000 € en 2017.

15

SDE76

Les perspectives de l'exercice 2017
la section d'investissement

- **Les INOPINES 2017** : besoin de 2 M€ au lieu de 2.7 M€ au BP 2016 :

L'activité de raccordement est en baisse / 2015, et en très nette baisse par rapport à 2012-2014 + impact départ Métropole et passage de 10 communes en régime urbain en 2015.

Programmes	Dépenses TTC	Crédits de paiements SDE76
Inopinés d'extension	1 000 000€	400 000€
Inopinés EP	100 000€	75 000€
Tarifs jaunes	800 000€	450 000€
Aménagements de réseaux	140 000€	140 000€
Inopinés renfo	800 000€	660 000€
Inopinés gaz	20 000€	20 000
Bornes électriques fin du programme	1 100 000€	215 000 subventions déduites
TOTAL	3 960 000€	1 960 000 €

16

SDE76

Avec la prise en comptes des dépenses de fonctionnements contraintes, des augmentations de dépenses prévisibles et de la nécessité de financer les travaux inopinés, les fonds libres du SDE76 pour financer un nouveau programme d'investissement dédié aux nouvelles demandes 2017 des adhérents sont les suivants :

Les crédits de paiements disponibles pour l'investissement sont de :

Excédents gestion 2016 : + 6.00 M€

Recettes nouvelles 2017 : + 25.00 M€

Dépenses de fonctionnement 2017 : - 2.65 M€

Dépenses exceptionnelles de fonctionnement 2017 : - 0.35 M€

Développement informatique : - 0.50 M€

Travaux inopinés 2017 : - 2.00 M€

Travaux programmés 2017 : reste 25.50 M€

A cette somme s'ajoutent les participations et fonds de concours des adhérents suivant le barème de subvention 2017 du SDE76 :

Contributions et aides financières du SDE76

	2009	2014 - 15	2016	2017
Renforcement	95 %	100 %	100 %	100 %
Extension	60 %	95 %	95 %	95 %
Effacement	50 %	70%	75%	75%
Éclairage public	40 %	60 %	65 %	65 %
MDE	40 %	75 %	75 %	75 %
France télécom	0 %	0%	30%	30%
Bornes	0 %	95 %	100 % I+F	

18

SDE76

Il convient de comparer les crédits disponibles au seul SDE76 pour 2017 avec les crédits nécessaires au SDE76 pour financer toutes les demandes de travaux en cours :

Recensement des demandes de travaux des adhérents pour 2017

Type de travaux	Montant des travaux recensés au 01/01/N		
	2017 et départ de la Métropole	2016	2015
Travaux de renforcement conforme au plan d'action	9 000 000 €	12 000 000 €	8 000 000 €
Travaux d'effacement	23 500 000 €	28 400 000 €	30 000 000 €
Travaux d'extension	2 400 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €
Travaux d'éclairage public +MDE	17 000 000 €	26 100 000 €	17 500 000 €
+ Entretien EP curatif et télécom	5 500 000 €	9 000 000 €	8 000 000 €
Total HTVA	57 400 000 €	76 800 000 €	64 800 000 €
Besoin de financement du SDE76	40 800 000	55 500 €	42 400 €

19

 SDE76

Comme chaque année, le SDE76 ne peut pas financer sur la seule année 2017 le volume de travaux étudié à la demande des adhérents.

Egalement, s'ajoute la nécessité de prévoir un programme de renforcement exceptionnel pour faire face aux dégâts des tempêtes de l'hiver 2016-2017, notamment celle de janvier 2017.

Une fois déterminé que le SDE76 ne peut financer qu'environ 70% des demandes, il convient de conclure le Débat d'orientation budgétaire, en déterminant les masses de travaux pour chaque sous-programme, proportionnellement aux besoins des adhérents et au besoin du sous-programme de Renforcement.

En effet, il convient de donner la priorité au maintien de la bonne qualité de l'énergie distribuée tout en permettant aux adhérents de réaliser leurs travaux 2017 prioritaires.

Enfin, il faut tenir compte du début de reprise de l'inflation avec des indices TP12, base de l'actualisation de nos marchés, qui repartent lentement à la hausse.

Il est ainsi proposé de reconduire en 2017 les enveloppes effacement et EP-MDE augmentées en moyenne de 12% par rapport à 2016, d'ajuster les enveloppes de travaux extension et renforcement aux besoins connus et de réserver une enveloppe pour les conséquences éventuelles des tempêtes de l'hiver 2016-2017

Les perspectives de l'exercice 2017
la section d'investissement – les hypothèses d'arbitrage

- **Hypothèse proposée : 70% des 1050 projets étudiés seront financés en 2017 avec les taux de subvention voté fin 2016**

Nature des programmes y compris télécom	Montant travaux HTVA		CREDIT DE PAIEMENT 2017 du SDE76	Report sur exercice 2018
	Pour mémoire programme 2016 délibérés	Proposition 2017 AP +7%		
Renforcement et éradication fils nus	11 096 000	déjà voté : 9 000 000 suite tempête : 1 000 000	7 000 000	
Effacement	17 593 000	19 000 000	9 500 000	
Extension	1 219 000	2 300 000	1 500 000	
EP- MDE	11 942 000	14 000 000	7 400 000	
Entretien EP, part subventionnable	100 000	200 000	100 000	
Total	41 950 000	45 500 000		
Dont à financer par le SDE76 sur 2017-18-19	30 885 000	33 500 000	25 500 000	8 000 000

En variante, le bureau du SDE76 propose aussi de modifier le taux de subvention des travaux de maîtrise de la demande en énergie, en cohérence totale avec les objectifs de la loi TECV, afin de donner un signal fort et de le porter à 80%, ce qui est le taux de subvention maximal possible. Ce qui donne l'arbitrage suivant :

Les perspectives de l'exercice 2017
la section d'investissement – les hypothèses d'arbitrage

- **Hypothèse proposée : identique mais avec un taux de subvention MDE porté de 75 à 80% sur proposition du bureau**

Nature des programmes y compris télécom	Montant travaux HTVA		CREDIT DE PAIEMENT 2017 du SDE76	Report sur exercice 2018
	Pour mémoire programme 2016 délibérés	Proposition 2017 AP +7%		
Renforcement et éradication fils nus	11 096 000	déjà voté : 9 000 000 suite tempête : 1 000 000	7 000 000	
Effacement	17 593 000	19 000 000	9 500 000	
Extension	1 219 000	2 300 000	1 500 000	
EP- MDE	11 942 000	13 500 000	7 400 000	
Entretien EP, part subventionnable	100 000	200 000	100 000	
Total	41 950 000	45 000 000		
Dont à financer par le SDE76 sur 2017-18-19	30 885 000	33 500 000	25 500 000	8 000 000

Enfin il est utile d'autoriser au plus tôt le président à délivrer les arrêtés de subvention nécessaires pour le programme 2017, sans attendre le vote du budget, lorsque les opérations sont coordonnées à des travaux de voirie réalisés au 1^{er} trimestre 2017.

Fin du ROB.